

Règlement de la FCI pour les courses et coursings internationaux



Approuvé par le Comité Général de la FCI en juillet 2021 et en vigueur à partir du 1er janvier 2022.



Photo by : Christian_magnusson@yahoo.se

Historique des versions

Version	Modifications	Référence	Validité
RB2022	Mise à jour quinquennale	CSS/WG	2022.01.01
RB2022	Ajustements fonctionnels : Eclaircissements administratifs - Art.1.4.2 – 4.6.1 – 4.6.4 - 5.1.6	Siège de la FCI	2022.01.01
RB2022	Correction traduction : Art. 1.8.1	CSS/WG	2022.01.01
RB2022	Corrections administratives : Art 2.2.1.3 b) et c)	CSS/WG	2022.01.01
RB2022	Ajustements fonctionnels : Eclaircissements administratifs - Art.3.2.1. § 4 - Art.3.3.3.2 b)	CSS/WG	2022.01.01

Éclaircissements administratifs :

Ce document est traduit en allemand, en français **et en espagnol** ; en cas de différences entre les différentes langues, la version anglaise fait foi.

Les termes il ou son/sa/ses, lorsqu'ils désignent une personne/fonction, valent pour le masculin comme pour le féminin. Il n'y a dans le texte aucune discrimination de genre.

Abréviations :

FCI	Fédération Cynologique Internationale
CSS	Commission for Sighthound Sport (Commission pour le Sport des Lévriers)
FCI-CACIL	Certificat d'Aptitude au Championnat International des Lévriers de la FCI
FCI-CACIB	Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté de la FCI
OCN	Organisation Canine Nationale

Table des matières

1. Généralités	5
1.1 Objectif du règlement	5
1.2 Protection des animaux	5
1.3 Désignation, autorisation, protection du calendrier, droits d'inscription	6
1.4 Admission, autorisation de départ	7
1.5 Licences	8
1.5.1 Informations relatives à la licence	8
1.5.2 Exigences relatives à la licence	8
1.6 Annonce des manifestations	8
1.7 Forfait d'un concurrent ou d'un officiel	9
1.8 Résultats et décisions du jury/juge pendant une manifestation	9
1.9 Dopage	11
1.10 Décharge de responsabilité	12
1.11 Litiges	12
1.12 Code d'éthique pour les officiels	12
1.12.3 Alcool, drogues, etc.	13
1.13 Premiers soins aux personnes	13
2. Règlement de courses	14
2.1 Nombre minimum de chiens inscrits, Récompenses et qualification pour le FCI-CACIL et répartition des courses	14
2.2 Classe, sexe et/ou séparation par sous-classe CSS – récompenses	15
a) Séparation par sexe	17
b) Séparation par temps	17
c) Séparation par poids	17
2.3 Officiels et leurs devoirs	18
2.4 Distances des courses et cahier des charges pour la piste	20
2.5 Installations techniques	21
2.6 Répétition de courses	21
3. Règlement de coursing	23
3.1 Objectifs du coursing	23
3.2 Officiels et leurs devoirs	23
3.3 Nombre minimum de chiens participant, récompenses et qualification pour le FCI-CACIL, séparations par classe et sexe, et nombre impair de participants	25
3.4 Directives relatives au terrain, à la nature du sol et à la distance	26
3.5 Intervalles entre poulies	27
3.6 Parcours	27
3.7 Paddock	27
3.8 Départ	28
3.9 Équipement de coursing	28

3.10	Jugement.....	28
3.11	Sanctions.....	31
4.	Règlement de courses et coursing en Championnat du Monde de la FCI et World Winner CSS	32
4.1	Candidature	32
4.2	Admission.....	32
4.3	Attribution des titres de champion de la FCI.....	32
4.4	Attribution des récompenses world winner CSS.....	32
4.5	Organisateur	32
4.6	Participation	33
4.7	Inscription	34
4.8	Officiels	35
4.9	Conditions pour l'attribution des titres et récompenses	37
4.10	Longueur des pistes pour les championnats de la FCI et les world winner de la CSS	37
4.11	Prix	37
4.12	Droits d'inscription	38
4.13	Chef d'équipe	38
4.14	Procédures et équipement	38
5.	Titres de la FCI.....	40
5.1	Titre de "Champion International de Course"/Règlement pour l'obtention du FCI-CACIL	40
5.2	Champion International de Beauté et Performance – C.I.B.P.	41
6.	Conditions d'inscription en classe travail en expositions internationales à FCI-CACIB	42
7.	Annexes	43
7.1	Informations relatives au formulaire d'engagement aux championnats	43
7.2	Modèles des dossards	43
7.3	Muselières.....	44
7.4	Matériel de lancement.....	44
7.5	Devoirs du vétérinaire.....	45
7.6	Cahier des charges pour la piste / Classement des pistes selon la FCI	46
7.7	Approbation des juges pour toutes les manifestations nationales et internationales.....	46

1. Généralités

1.1 Objectif du règlement

Ce règlement vise à uniformiser le domaine international des courses et des coursing au sein de la FCI. Il inclut les exigences contraignantes relatives à l'organisation de manifestations internationales incombant à toutes les organisations canines nationales (OCN).

1.2 Protection des animaux

La protection et le bien-être animal doivent toujours être respectés, et pas seulement dans le cadre des courses et coursings.

La sécurité et la santé des animaux doivent constamment guider tous les officiels et participants, tout au long d'une manifestation de course ou de coursing.

En accord avec le principe de protection animale, les chiens doivent être dispensés de toute course inutile.

Par conséquent, le propriétaire d'un chien engagé est libre à tout moment de retirer son chien de la course ou du coursing.

1.2.1 Exigences relatives à la santé

L'organisateur fera appel à un vétérinaire. Celui-ci devra être présent et prêt à intervenir durant toute la manifestation. Si l'organisateur n'a pas prévu la présence d'un vétérinaire, il doit être mis fin à l'événement. Les explications relatives aux tâches du vétérinaire fournies au § 7.5 doivent être observées.

Si le vétérinaire considère que la santé du chien est mise en danger, le jury/les juges doivent exclure ce chien de la compétition.

Les chiens âgés de moins de 2 ans et de plus de 6 ans doivent être examinés par le vétérinaire avant la deuxième manche (coursing) et avant la finale (courses).

Les chiens atteints de maladies infectieuses ne sont pas admis dans l'enceinte de la manifestation. Les chiens auxquels on a administré un médicament quel qu'il soit ou les chiens blessés ne sont pas autorisés à participer. En outre, les femelles en chaleur, dont la saillie est récente, enceintes ou allaitantes ne sont pas autorisées à participer. Cette exclusion est valide jusqu'à la fin de la 12^e semaine après la mise-bas. Pour toute violation de ces règles, l'OCN exclura le propriétaire et tous ses chiens des événements internationaux pour une durée d'au moins six mois. Si le chien en question est confié à un autre propriétaire, l'exclusion reste d'application pour ce chien.

Toute manipulation des chiens visant à modifier leur apparence naturelle ou leurs performances est interdite. Toute forme de dopage est interdite. L'observation des "Directives internationales en matière de dopage chez les chiens" est obligatoire pour tous les événements mentionnés dans le présent règlement de la FCI ; voir § 1.9 également.

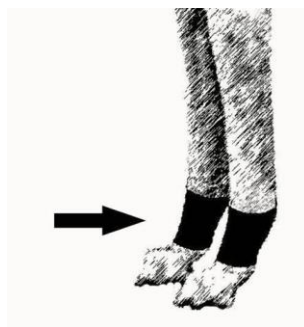
1.2.2 Muselières et dossards

La muselière et le dossard sont obligatoires pour toutes les races pendant la course. Tout autre vêtement, équipement ou bandage non-autorisé doit être enlevé dans le paddock.

Les colliers et laisses doivent être enlevés directement avant le départ, sur instruction du lanceur. Les colliers étrangleurs sont, en général, interdits ; le matériel de lancement (voir § 7.4) est autorisé.

1.2.3 Bandages

Les bandages destinés à protéger les ergots de toute blessure sont autorisés. Ceux placés sur la face antérieure de la cuisse sont autorisés également (voir photo ci-dessous). Le placement des bandages sur les membres antérieurs se fera selon l'illustration ci-dessous. Le bandage disposé sur les ergots ne doit pas dépasser les articulations. Dans le paddock, les officiels vérifieront que les bandages soient bien placés. Les bandages doivent être retirés après la course. Les bandages thérapeutiques ne sont pas autorisés. Ceux destinés à dissimuler des blessures, à confirmer par le vétérinaire, sont strictement interdits ; s'ils sont présents, le chien doit être exclu de la compétition. L'OCN doit exclure le propriétaire et tous ses chiens de toute compétition internationale pour une durée d'au moins six mois. Le propriétaire subira les mêmes sanctions que si son chien avait été testé positif au contrôle anti-dopage.



Le bandage du membre antérieur est placé sur l'ergot et le coussinet, il ne peut être utilisé pour soutenir le membre.



On peut placer un bandage sur le membre postérieur gauche tibiale (membre du côté intérieur piste) afin de prévenir la périostite due à l'impact du tibia contre l'épaule

1.3 Désignation, autorisation, protection du calendrier, droits d'inscription

1.3.1 Désignation

Les désignations " Courses Internationales de Lévrier " et " Poursuites à Vue sur Leurre " (Coursing) ne peuvent être utilisées que pour les compétitions pour lesquelles l'OCN a reçu une demande (lieu et date), et la FCI/CSS donné son autorisation.

1.3.2 Rejet d'une demande d'organisation

La demande pour une manifestation peut être refusée par la FCI/CSS lorsque :

- a) la date a déjà été consentie à une autre organisation ;
- b) la garantie d'un déroulement impeccable n'a pas été donnée par l'OCN qui introduit la demande.

1.4 Admission, autorisation de départ

1.4.1 Admission aux courses et coursings internationaux de la FCI

- a) Toutes les races de lévriers (groupe 10) sont admises. Les chiens sont inscrits dans deux (2) classes différentes. La classe FCI-CACIL et la classe CSS. Pour les conditions de participation, voir § 1.4.2/8 ci-dessous. Les chiens inscrits en classe CSS ne peuvent obtenir le FCI-CACIL. Les chiens remplissant les conditions de participation relatives à la classe FCI-CACIL (licence CACIL) ne peuvent s'inscrire dans la classe CSS.
- b) Dans le cadre des compétitions internationales de courses/coursing, les races du groupe 5 (limitées aux suivantes : Chien du Pharaon (248), Cirneco de l'Etna (199), Podenco d'Ibiza (89) et Chien de garenne des Canaries (329)) ne peuvent participer qu'en classe CSS.

1.4.2 Exigences relatives au départ en courses et coursings internationaux de la FCI

Un lévrier doit répondre aux critères suivants pour pouvoir prendre le départ :

1. être inscrit dans un livre des origines **ou une annexe au livre des origines** reconnu par la FCI ;
2. détenir une licence de course homologuée qui stipule la classe ;
3. âge minimum :
 - pour les races Whippet (162), Levrette d'Italie (200) et Cirneco de l'Etna (199) : 15 mois,
 - pour toutes les autres races : 18 mois ;
4. âge maximum:
 - jusqu'à la fin de la saison de courses/coursing au cours de laquelle le chien atteint l'âge de 8 ans;
5. être inscrit sous le nom du propriétaire indiqué sur la licence ;
6. le propriétaire doit être membre d'une OCN affiliée à la FCI ;
7. l'apparence du chien ne peut pas être modifiée artificiellement (par exemple la longueur naturelle de la fourrure ne peut être raccourcie) ;
8. Conditions relatives à la classe FCI-CACIL
Pour pouvoir participer en classe FCI-CACIL, le chien doit détenir une licence FCI-CACIL émise par l'OCN, confirmant les exigences suivantes :
 - à partir de l'âge de 12 mois, au moins 1 'très bon' (dans quelque classe que ce soit) obtenu lors d'une exposition nationale à CAC ou lors d'une exposition internationale à FCI-CACIB ;

- au moins 1 'très bon' dans les classes suivantes : intermédiaire, ouverte, travail ou champion lors d'une exposition internationale à CACIB de la FCI.

Les deux juges doivent être de nationalité différente.

Mesure transitoire : Jusqu'au 31 décembre 2022, les exigences relatives au départ en classe FCI-CACIL sont au moins 1 « très bon » dans les classes suivantes : intermédiaire, ouverte, travail ou champion lors d'une exposition internationale à CACIB de la FCI. Pour les chiens qui n'ont pas encore de licence FCI-CACIL, le résultat obtenu en exposition doit être envoyé pour chaque inscription à une épreuve FCI-CACIL.

9. Conditions relatives à la classe CSS : pour pouvoir participer en classe CSS, le chien doit détenir une licence CSS émise par l'OCN. Les résultats obtenus en expositions ne sont pas nécessaires.

1.5 Licences

1.5.1 Informations relatives à la licence

La licence doit être émise par l'organisation canine nationale du pays où le propriétaire a sa résidence légale. Il est recommandé d'émettre une licence par discipline (courses/coursing). La licence doit comprendre les informations suivantes, dans la langue du pays en question, ainsi qu'en anglais :

Race, sexe, nom du chien, numéro d'inscription au livre des origines, classe FCI-CACIL ou classe CSS, date de naissance et, si possible, numéro du tatouage ou de la puce, nom et adresse exacte du propriétaire. L'OCN est responsable de la vérification des conditions d'admission en classe FCI-CACIL.

1.5.2 Exigences relatives à la licence

Une licence de courses ou coursings valide n'est accordée par l'organisation canine nationale compétente que s'il est prouvé que le lévrier n'est pas agressif et qu'il est apte à poursuivre le leurre en compagnie des autres concurrents. S'il n'existe pas de cynodrome ou d'activités de coursing dans un pays reconnu par la FCI, les conditions préliminaires d'obtention de la licence peuvent être remplies dans un autre pays.

1.6 Annonce des manifestations

1.6.1 Type de compétition

Si une compétition est annoncée en tant qu'épreuve internationale de course ou de coursing de la FCI, le règlement de la FCI est d'application pour tous les chiens participants des races mentionnées dans l'annonce inscrits à l'épreuve, même s'il y a moins de 6 chiens participants par race.

1.6.2 Informations de l'annonce

L'annonce doit comporter :

1. Le nom de l'organisateur, le lieu, la date, l'heure de début des courses, l'heure où les chiens doivent être présentés (voir § 7.5.1).
2. Le nom du directeur de course ou de coursing et des juges de coursing.

3. L'adresse à laquelle envoyer l'inscription, ainsi que les coordonnées de contact.
4. Le montant de l'inscription.
5. Le type de compétition.
6. Les prix, titres et récompenses décernés, ainsi que l'horaire de la cérémonie de remise des prix.
7. La date-limite d'inscription.
8. Décharge de responsabilité selon § 1.10.
9. Règlement anti-dopage (voir § 1.9 Dopage).
10. Course : les détails techniques de la piste (longueur, forme, rayons des virages, nature du sol, type de traction). Système de chronométrage. Description du mode de compétition, comme indiqué en § 2.1. Si utilisé, le système de séparation des sous-classes CSS (sexe, temps ou poids), comme indiqué en § 2.2.1.3.
11. Coursing : les détails techniques de la piste (nature du sol, longueur, équipement technique, obstacles, voir § 3.3) et le type de circuit (fermé ou ouvert).

1.6.3 Formulaire d'inscription

Un formulaire d'inscription peut être mis à disposition en ligne ou par écrit, reprenant toutes les informations requises telles que listées sous le § 7.1. Le formulaire d'inscription doit comprendre la phrase suivante :

“Lorsqu'un propriétaire inscrit son chien à un événement international, il s'engage à respecter et accepter toutes les règles mentionnées dans le Règlement de la FCI pour les courses et coursings internationaux”.

1.7 Forfait d'un concurrent ou d'un officiel

1.7.1 Forfait d'un concurrent

Le directeur de course/coursing doit être informé, avant le début de la compétition, du forfait d'un lévrier inscrit. Le montant de la participation reste dû, quoi qu'il arrive, si le forfait est déclaré après la date-limite d'inscription.

1.7.2 Forfait d'un officiel

Les officiels invités à officier dans le cadre d'une compétition s'engagent à prévenir le directeur de course/coursing de tout problème à l'origine d'un retard ou d'une absence, et ce avant le début de l'événement. Quitter sa fonction prématurément ne peut se faire qu'après en avoir informé le directeur de course/coursing, et avec son accord.

1.8 Résultats et décisions du jury/juge pendant une manifestation

Pour les événements avec FCI-CACIL / CSS, seuls ces résultats/catégories et abréviations qui suivent à reporter sur la licence/carnet de travail du chien sont autorisés :

1. Classement/score
2. Forfait par le propriétaire/conducteur (WDR)

3. Forfait/exclusion pour raisons médicales (MWDR)
4. Exclusion (DISM)
5. Disqualification (DISQ)

Seuls les juges/le jury peuvent imposer des sanctions, qui doivent correspondre à celles prévues par ce règlement. Quelle que soit la sanction, elle ne peut être émise qu'après décision rendue à la majorité des votes des juges/du jury. Autrement, il ne peut y avoir sanction.

Pour des sanctions telles que la disqualification, l'exclusion ou la perte de points (sanction pour faux départ), un vote à la majorité des voix est requis pour valider la sanction. Les juges (coursing) doivent, dans tous les cas, attribuer des points (pour chaque critère) aux chiens réalisant la course.

1.8.1 Motifs d'exclusion de la course (DISM)

Le jury **doit** exclure pour la journée les chiens qui :

1. S'arrêtent pendant la course (hors motifs techniques) ou restent près du propriétaire après le signal de départ.
2. Doivent être incités à démarrer ou à franchir la ligne d'arrivée par des appels, gestes, sifflets ou tout autre artifice.
3. Poursuivent le concurrent et non pas le leurre.
4. Ne jouissent pas de la condition physique nécessaire pour terminer, ce qui est confirmé par le vétérinaire.
5. Ne se présentent pas au départ de la course/du coursing.

1.8.2 Motifs de disqualification

Le jury doit / Les juges de coursing doivent disqualifier les chiens qui :

1. Attaquent ou tentent d'attaquer d'autres chiens pendant la course. On entend par des chiens qui attaquent des chiens qui ne prêtent pas attention au leurre, mais qui attaquent ou tentent d'attaquer d'autres chiens pendant la course, dans le but de les gêner dans la poursuite du leurre. Cela s'applique également aux tentatives constantes et répétées du chien, sur une longue distance, d'empêcher un concurrent de courir convenablement. De brefs regards d'orientation vers un concurrent sont autorisés. Une réaction défensive immédiate à une attaque est permise. Si un chien, sans intention d'attaquer et motivé par son intérêt pour le leurre, gêne un concurrent dans le but de s'assurer une vue dégagée de la piste, ce ne doit pas être considéré comme une bousculade.
2. Cherchent à s'échapper. Le chien cherche à s'échapper de la piste de course/terrain de coursing. Cela s'applique à un chien qui ne poursuit pas le leurre sur la piste ou le terrain de coursing et quitte la piste ou le terrain ou saute à l'intérieur de la piste de course.
3. Gênent le déroulement de la course. Si, pendant la course, un chien s'arrête (sur la piste de course) et que cette course doit être stoppée avant la fin, ce chien doit être disqualifié.

1.8.3 Notification de la disqualification/de l'exclusion (DISM)

Les disqualifications sont clairement notées sur la licence, ainsi que le type d'événement (course ou coursing). S'il s'agit d'une seconde disqualification pour une même année calendrier, la licence doit être retenue par l'organisateur et expédiée dans les trois jours au secrétariat des courses ou coursing de l'organisation canine nationale du pays dans lequel le propriétaire a sa résidence légale. L'abréviation à utiliser pour l'enregistrement d'une disqualification sur la licence est DISQ/R ou DISQ/C.

Les exclusions (DISM) sont clairement notées sur la licence, ainsi que le type d'événement. Si un chien est soumis à 2 exclusions successives, ce chien ne peut à nouveau participer à une course ou à un coursing international que s'il réussit un test passé avec un autre chien avec licence. L'abréviation à utiliser pour l'enregistrement d'un retrait sur la licence est DISM/R ou DISM/C.

1.8.4 Durée des suspensions

- 1e disqualification dans une année calendrier : suspension pour la journée
- 2e disqualification dans une année calendrier : suspension pour 4 semaines
- 3e disqualification dans une année calendrier : suspension pour 8 semaines

Si un chien est disqualifié 4 fois au cours de deux années consécutives, il perdra sa licence (de course ou de coursing). Il pourra l'obtenir de nouveau après avoir satisfait une nouvelle fois aux conditions imposées. Si, dans les 2 années qui suivent, il est à nouveau disqualifié 1 fois, sa licence lui sera retirée à titre définitif.

1.8.5 Comportement incorrect des propriétaires ou des conducteurs

Le directeur de course ou de coursing, en collaboration avec le jury ou les juges, est habilité à exclure du site de l'épreuve toute personne qui ne se conforme pas aux instructions des officiels, les insulte ou se comporte de manière incorrecte. L'organisateur en rapportera à l'organisation canine nationale de son pays et à celle du pays dans lequel le propriétaire/conducteur a sa résidence légale.

1.9 Dopage

1.9.1 Généralités

Tout type de dopage est interdit.

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'occasion de toute course ou coursing. Engager un lévrier implique pour son propriétaire qu'il accepte de le soumettre à un contrôle anti-dopage. Ces contrôles seront effectués selon le règlement national de l'organisation canine nationale du pays dans lequel se déroule l'épreuve.

L'organisation canine nationale qui a réalisé le contrôle anti-dopage doit informer correctement le propriétaire du chien et la FCI, qui à son tour en informe tous ses Membres.

Les "Directives internationales de la FCI en matière de dopage chez les chiens" doivent obligatoirement être appliquées.

1.9.2 Contrôles anti-dopage lors des manifestations

S'il y a suspicion de dopage, les officiels - en collaboration avec le vétérinaire en service - sont autorisés à procéder à un contrôle. Le propriétaire est dans l'obligation de soumettre son chien à ce contrôle. Si le dopage est constaté, les frais sont à charge du propriétaire.

1.9.3 Contrôles anti-dopage lors des championnats de la FCI

Les contrôles sont obligatoires lors des Championnats du Monde de courses et coursing de la FCI. La procédure et les spécificités du test sont décidées et mises en œuvre par l'organisation canine nationale du pays où se déroule l'épreuve.

Si une organisation canine nationale refuse de se soumettre à cette exigence, elle sera suspendue pour 2 ans de toute organisation de courses et coursings internationaux.

1.9.4 Sanctions en cas de dopage avéré

Toute organisation canine nationale impose des sanctions à l'encontre du lévrier et de son propriétaire, conformément à son règlement national en la matière. L'organisation canine nationale du propriétaire doit lui imposer ces sanctions pleinement et en informer la FCI, qui à son tour en informera ses Membres.

Une organisation canine nationale qui s'abstient d'imposer ces sanctions sera suspendue pour 2 ans de toute organisation de courses et coursings internationaux. La CSS propose au Comité Général de la FCI quand la suspension commence et se termine.

1.10 Décharge de responsabilité

L'organisateur et les officiels n'endossent aucune responsabilité en cas de blessures causées par les propriétaires, les chiens, ou les officiels. De la même manière, ils n'endossent aucune responsabilité en cas de fugue d'un chien. Le propriétaire d'un chien n'est aucunement responsable si son lévrier blesse un autre lévrier au cours de la course ou du coursing. Pour tous les autres cas, le propriétaire se porte totalement responsable pour son lévrier.

1.11 Litiges

Le jugement et la note sont définitifs et sans appel.

1.12 Code d'éthique pour les officiels

1.12.1 Généralités

Chaque officiel joue un rôle important sur la scène internationale du sport des lévriers. Sa conduite doit être fiable, irréprochable et exemplaire. Il se montre neutre et objectif. Les officiels doivent toujours se montrer prudents dans la réalisation de leurs tâches et respectueux dans leurs rapports avec leurs collègues et les participants.

Tous les officiels se montreront amicaux, mais fermes envers les participants. Ils devront connaître à fond le présent règlement.

Ils officient selon les règles et principes des règlements de la FCI.

1.12.2 Intégrité

Tous les officiels doivent faire montre d'une intégrité irréprochable. Tous les participants doivent être traités de la même façon. Accorder des faveurs à certains chiens est interdit (par ex.: résultats tactiques).

Les officiels (membres du jury, juges de la ligne d'arrivée, observateurs de la course, juges) dont les chiens - les leurs ou ceux de leur partenaire ou d'un membre de la famille proche - concourent - course ou coursing - ne peuvent exercer leur fonction durant cette partie de

course/coursing (classe/sexe); ils doivent être remplacés et demeurer dans la zone ouverte aux concurrents.

Tout conflit d'intérêt doit être évité. Les officiels accomplissent leur travail en dehors de toute poursuite d'intérêts personnels, mais bien uniquement dans l'intérêt des chiens et du sport. Ils n'exercent aucune influence sur leurs collègues, ni ne font un usage inapproprié de leur autorité.

En leur qualité de juges de la FCI, ils peuvent officier et décider de qualificatifs, classements, titres ou récompenses de la FCI dans le cadre des événements suivants, organisés selon les règlements de la FCI :

- tout événement organisé par une OCN de la FCI ou par des clubs affiliés à celle-ci. Dans ce cas, les juges invités à officier lors de tel événement doivent obtenir l'approbation de l'OCN du pays où ils possèdent leur résidence légale.
- tout événement organisé par un partenaire de coopération de la FCI ou par des clubs affiliés à celui-ci. Dans ce cas, les juges invités doivent également obtenir l'autorisation de l'OCN du pays où ils possèdent leur résidence légale.

En outre, les juges de la FCI peuvent – **pour autant qu'ils n'officient pas en leur qualité de juges de la FCI** – officier dans le cadre des événements suivants :

tout événement organisé par des institutions - ou des clubs affiliés à ces dernières - n'ayant aucun lien avec la FCI, selon les règlements de ces institutions ou de leurs clubs affiliés. Toutefois, les juges ne peuvent octroyer aucun qualificatif, classement, titre ou récompense qui donne l'impression d'une quelconque reconnaissance par la FCI (par exemple, les résultats et récompenses obtenus par les chiens jugés lors de tels événements n'ouvrent pas le droit à l'enregistrement - en lien avec la FCI - d'une quelconque nichée produite par ces chiens). Par ailleurs, ils doivent se montrer suffisamment clairs sur le fait qu'ils n'agissent pas en leur qualité de juge FCI.

1.12.3 Alcool, drogues, etc.

Les officiels ne peuvent en aucun cas consommer de substances (drogues/médicaments) (sauf si elles sont prescrites par un médecin) ou d'alcool, et ce ni au cours des 6h qui précèdent le début de la manifestation, ni durant celle-ci.

1.13 Premiers soins aux personnes

Les courses et coursings de la FCI rassemblent souvent des centaines de personnes dans des endroits où les services de secours d'urgence ne sont pas joignables aisément. Il est par conséquent fortement recommandé de disposer d'une antenne de premiers soins sur le site même du concours, ainsi que de la permission des autorités locales.

2. Règlement de courses

Les courses constituent un moyen de juger la capacité d'un lévrier à courir en compagnie de multiples concurrents directs et à tenter de couvrir la distance aussi rapidement que possible.

Les courses constituent également un test fonctionnel permettant aux lévriers de maintenir leurs instincts naturels de chasseurs.

Cette activité sert à offrir au chien l'opportunité de vivre sa passion pour la course et l'aide à conserver son équilibre physique et mental.

2.1 Nombre minimum de chiens inscrits, Récompenses et qualification pour le FCI-CACIL et répartition des courses

2.1.1 Nombre minimum de chiens inscrits

Le nombre minimum de chiens inscrits par race pour une compétition internationale de course est de 3, autrement il s'agira d'une course de démonstration pour cette race.

Pour décerner un prix (FCI-CACIL Winner ou CSS Winner, qui est le chien le plus rapide dans la course finale d'une classe ou d'une sous-classe) et un certificat FCI-CACIL, le nombre minimum de chiens inscrits doit être de 6. (Sous-classes selon le § 2.2.1.3).

2.1.2 Récompenses et qualification pour le FCI-CACIL

Le chien qualifié pour une récompense ou un certificat FCI-CACIL :

- Doit être l'un des chiens classés parmi les six premiers
- Doit figurer dans la première moitié du classement de sa classe ou de sa race
- Doit – dans la course pour le classement ou dans la finale - avoir réalisé un temps d'au maximum 20% supérieur au record de piste d'une course officielle pour cette race et ce sexe. Les records doivent être reconnus par l'OCN.

Remarque : si - pour une race donnée - aucun record n'est disponible, un « record » doit être calculé sur base de la vitesse (mètre/seconde) du chien le plus rapide pour cette race, vitesse atteinte lors du dernier championnat mondial de course, sur une piste de même type (gazon/sable). Cette(ces) vitesse(s) calculée(s) seront fournies par la CSS.

2.1.3 Répartition des courses

Chaque chien participant à une compétition internationale de course court :

1. la manche préliminaire
2. la finale

2.1.3.1 Manches préliminaires

Dans une manche préliminaire, au minimum 3 chiens courent ensemble. Si nécessaire, une manche préliminaire composée de 4 ou 5 chiens est permise. Une manche préliminaire composée de 6 chiens n'est pas permise.

L'organisateur élabore les manches préliminaires des classes ou des sous-classes CSS comme suit :

a) Manche préliminaire

L'inscription inclut le meilleur temps du chien pour les 2 dernières compétitions de course, avec mention de la longueur exacte de la piste sur laquelle le chien a couru approximativement la même distance. Si le chien n'a pas participé à 2 courses, les chronos enregistrés pour la licence sont indiqués. Si aucun chrono n'est disponible, le chien est placé à la seconde place de la manche préliminaire du milieu.

Un temps moyen est calculé, proportionnellement à la distance de la piste. Sur base de ce temps moyen calculé, l'organisateur compose la manche préliminaire 1 des classes et/ou des sous-classes CSS selon le système en ZIG-ZAG suivant :

<u>DÉPART 1</u>	<u>DÉPART 2</u>	<u>DÉPART 3</u>	...
Chien 1	Chien 2	Chien 3	
Chien 4	Chien 5	Chien 6	
Chien 7	Chien 8	...	

b) Manche finale

Le classement final d'une classe ou d'une sous-classe CSS peut être organisé en finales A, B, C,... En finale, un minimum de 3 et un maximum de 6 chiens courent ensemble.

Sur base des meilleurs temps de chaque chien dans la/les manche(s) préliminaire(s), l'organisateur compose la/les finale(s) des classes et/ou sous-classes CSS au moyen du système ZIG-ZAG. Le directeur de courses, après consultation du jury, décide du nombre de finales, en tenant compte des précautions de sécurité qui s'imposent. Si l'un ou tous les chiens d'une classe ne dispose(nt) pas d'un temps à l'issue des manches préliminaires, le jury décide de la méthode utilisée pour élaborer les finales.

Exemple :

Une classe se compose de 10 chiens. Les finales peuvent être distribuées comme suit :

- Une finale avec 6 chiens et une finale B avec 4 chiens
- Une finale avec 5 chiens et une finale B avec 5 chiens
- Une finale avec 4 chiens et une finale B avec 6 chiens
- Une finale avec 4 chiens, la finale B avec 3 chiens et une finale C avec 3 chiens
- ...

Le classement final d'une classe et/ou d'une sous-classe CSS est établi sur base des temps des différents chiens dans leur tour final (A, B, C,...). Si l'un ou tous les chiens d'une classe ne dispose(nt) pas d'un temps à l'issue des finales, le jury décide du classement final.

2.2 Classe, sexe et/ou séparation par sous-classe CSS – récompenses

Chaque race court séparément. Les règles suivantes sont valides pour une race. Les récompenses sont décernées par jour de compétition.

2.2.1 Séparation par classe, sexe FCI-CACIL, sous-classe CSS et récompenses

2.2.1.1 Séparation par classe

- a) **S'il y a 6 chiens ou plus en classe FCI-CACIL ET 6 chiens ou plus en classe CSS, alors** la classe FCI-CACIL et la classe CSS courent séparément, avec un classement séparé.

Certificats et récompenses par classe (par sexe, s'il y a séparation par sexe) :

- Certificats 'FCI-CACIL' et 'FCI-RCACIL'
- "(nom de la compétition) Racing FCI-CACIL et FCI-RCACIL Winner"
- "(nom de la compétition) Racing CSS and Res CSS Winner"

Récompenses par race (le chien le plus rapide des deux classes) :

- "(nom de la compétition) Racing Best of Breed Winner"
- "(nom de la compétition) Racing Best of Opposite Sex Winner" (s'il y a séparation par sexe)

- b) **S'il y a plus de 6 chiens au total ET 5 chiens ou moins en classe FCI-CACIL ET/OU 5 chiens ou moins en classe CSS, alors** la classe FCI-CACIL et la classe CSS courent ensemble dans une classe mixte FCI-CACIL - CSS. Les chiens de la classe composée du nombre de chiens le moins élevé sont ajoutés à l'autre classe, ou aux sous-classes de l'autre classe.

Certificats et récompenses par classe (par sexe, s'il y a séparation par sexe) :

- Certificats FCI-CACIL et FCI-RCACIL
- "(nom de la compétition) Racing FCI-CACIL et FCI-RCACIL Winner" si au moins 1 ou 2 chien(s) FCI-CACIL participe(nt)
- "(nom de la compétition) Racing CSS and Res CSS Winner" si au moins 1 ou 2 chien(s) CSS participe(nt)

Si l'événement est annoncé avec une séparation en sous-classe de temps ou de poids pour cette race ET s'il y a au moins 12 chiens participants, les récompenses des classes FCI-CACIL et CSS ne sont pas décernées, mais sont remplacées par des récompenses de sous-classes CSS (voir 2.2.1.3).

Récompenses par race (le chien le plus rapide de la classe ou des sous-classes)

- "(nom de la compétition) Racing Best of Breed Winner"
- "(nom de la compétition) Racing Best of Opposite Sex Winner" (s'il y a séparation par sexe)

- c) **S'il y a, au départ, 3,4 ou 5 chiens représentants de la race, alors** la classe FCI-CACIL de la FCI et la classe CSS courent ensemble ; il y a un classement, pas de séparation par sexe et pas d'octroi de récompenses ou de certificats.

2.2.1.2 Séparation par sexe classe FCI-CACIL

En classe FCI-CACIL, il ne peut y avoir de séparation que par sexe, puisqu'il ne peut être octroyé qu'un seul FCI-CACIL (maximum), par sexe et par race. S'il y a 6 mâles ou plus et 6 femelles ou plus en classe FCI-CACIL, mâles et femelles courent séparément et feront l'objet de classements séparés.

2.2.1.3 Séparation par sous-classe CSS : sexe, temps et poids

La classe CSS (ou la classe mixte FCI-CACIL-CSS) d'une race peut être divisée en sous-classes CSS, selon les règles suivantes :

- Chaque sous-classe CSS doit se composer d'au moins 6 chiens.
- La séparation en sous-classes est possible par sexe, temps ou poids.
- La séparation en sous-classes est stipulée dans l'annonce de la compétition et ne peut être modifiée après la parution de l'annonce.
- Les FCI-CACIL et FCI-RCACIL doivent être décernés au chien le plus rapide et au second chien le plus rapide (ayant une licence FCI-CACIL) des sous-classes CSS qui remplissent les conditions reprises sous le point 2.1.

a) Séparation par sexe

- Les manches préliminaires sont composées comme indiqué au point 2.1.3.1.
- S'il y a 6 mâles ou plus et 6 femelles ou plus, mâles et femelles courent séparément et feront l'objet de classements séparés. Aucune autre séparation des sous-classes par sexe n'est possible.
- Finale : les manches finales par sous-classes sont organisées selon les dispositions du point 2.1.3.1.

b) Séparation par temps

- Aucune séparation par sexe n'est possible.
- Les manches préliminaires sont distribuées selon le point 2.1.3.1.
- Sur base du meilleur temps de chaque chien dans la/les manche(s) préliminaire(s), l'organisateur distribue les chiens pour la finale en différentes classes de temps, selon le nombre de chiens participants :
 - 3 à **11** chiens : 1 classe
 - **12** à **17** chiens : 2 sous-classes
 - **18** à **23** chiens : 3 sous-classes
 - ...
- Finale : les manches finales par sous-classes sont organisées selon le point 2.1.3.1
- Récompenses par sous-classes : par sous-classe, la récompense "(nom de la compétition) Racing CSS / Res CSS <<temps du vainqueur>> class winner" est décernée.

c) Séparation par poids

- Aucune séparation par sexe n'est possible.
- Les chiens sont pesés lors du contrôle vétérinaire précédant le début de la compétition. L'organisateur distribue les chiens sur différentes classes de poids, selon le nombre de chiens participants :

- **3 à 11** chiens : 1 classe
- **12 à 17** chiens : 2 sous-classes
- **18 à 23** chiens : 3 sous-classes
- ...
- Les manches préliminaires au sein des sous-classes sont distribuées selon le point 2.1.3.1.
- Finale : les manches finales par sous-classes sont organisées selon le point 2.1.3.1.
- Récompense par sous-classe : par sous-classe, la récompense “(nom de la compétition) Racing CSS / Res CSS << poids moyen de la classe >> class winner” est décernée.

2.2.2 Wide runners

Les chiens définis par leur OCN comme wide runners doivent être traités en conséquence. Voir également § 2.3.6-3).

2.3 Officiels et leurs devoirs

1. Jury
2. Directeur de course
3. Juges d'arrivée
4. Chronométrateurs
5. Observateurs
6. Lanceurs
7. Leurriste
8. Vétérinaire

2.3.1 Jury

Le jury est l'organe suprême de la manifestation. Il veille au respect du règlement des courses et suit leur déroulement. Ses décisions, en cas de doute ou de litige, sont sans appel.

Le jury discute avec le directeur de course toutes les questions techniques et organisationnelles ayant une influence directe sur le déroulement de l'événement.

Avant le début de la compétition, le jury doit inspecter la piste et ses installations afin de vérifier que la sécurité des chiens soit bien garantie.

Les compétitions internationales seront jugées par trois membres du jury qui doivent être détenteurs d'une licence de juges valide pour officier en événements internationaux.

Si possible, au moins l'un des membres du jury doit émaner d'un pays de la FCI différent de celui de l'organisateur. Les modalités relatives à l'invitation de juges étrangers sont décrites dans l'annexe au § 7.7.

2.3.2 Directeur de course

Le directeur de course supervise l'organisation générale et technique de la course ; dès lors, il décide de toute question relevant de ces domaines. Il est aussi le relais entre le jury et les participants. Il est responsable de la vérification des micropuces et des bandages des chiens dans le paddock.

2.3.3 Juges d'arrivée

Les juges d'arrivée, si possible provenant de pays différents, résolvent tout problème relatif à l'ordre d'arrivée. L'extrémité de la truffe est le critère déterminant l'ordre d'arrivée.

Les modalités d'invitation des juges étrangers sont décrites dans l'annexe au § 7.7.

2.3.4 Chronométrateurs

L'organisateur désigne les chronométrateurs et le mode de chronométrage. L'extrémité de la truffe est, ici aussi, le critère déterminant. L'ouverture des boîtes de départ déclenche le chronométrage.

2.3.5 Observateurs

L'organisateur devra placer au moins quatre observateurs le long de la piste, tous titulaires d'une licence d'observateur ou de juge. Le directeur de course les répartit en différents secteurs avec pour mission d'observer chaque manche et de signaler au jury, immédiatement après la course, toute irrégularité ou infraction au règlement de courses survenue sur le parcours.

Si les décisions du jury vont à l'encontre de l'opinion de l'un des observateurs, le jury devra alors expliquer ses décisions à l'observateur.

2.3.6 Lanceur

Le propriétaire/conducteur maintient son lévrier dans le chenil d'attente et le conduit en temps utile vers les boîtes de départ.

Avant que les chiens n'entrent dans les boîtes, les lanceurs vérifient :

- 1) qu'un chenil d'attente soit disponible. C'est là que les chiens sont préparés pour le départ, que les micropuces et les bandages sont vérifiés, sous la responsabilité du directeur de course. Un écran qui fait office de barrage visuel doit être installé afin que les chiens n'aient pas vue directe sur la piste ;
- 2) que les boîtes de départ soient prêtes. Elles peuvent être sélectionnées dans le même ordre que les couleurs des dossards (rouges d'abord, bleu ensuite, etc.). Une autre option consiste en une sélection par tirage au sort. Il appartient à l'organisateur de décider du mode de sélection, qui doit être indiqué dans l'invitation ;
- 3) que les lévriers se trouvent dans l'ordre correct de départ. Comme indiqué au § 2.2.2, un wide runner est toujours placé dans la boîte de l'extrémité extérieure. Si plusieurs wide runners prennent part à une même course, l'un d'entre eux est placé en boîte 6, en allant progressivement vers l'intérieur pour placer les autres wide runners.
Les lévriers irlandais (160) sont lancés manuellement à partir d'une ligne de départ tracée au maximum à 5 mètres devant les boîtes ;

- 4) que les muselières, qui doivent être conformes au modèle approuvé par la FCI (voir annexe au § 7.3), soient correctement placées ;
- 5) que, dans le paddock, chaque chien porte un collier conforme et facile à ouvrir, ou un harnais, qu'il portera jusqu'au moment du départ. Les colliers à pointes, les colliers à ouverture automatique et les colliers étrangleurs sont interdits. Voir également annexe au § 7.4;
- 6) que les dossards, qui doivent être conformes au modèle approuvé par la FCI, y compris les couleurs (voir annexe au § 7.2 pour les spécificités des dossards de la FCI), soient correctement placés. Dans chaque manche, le chien le plus rapide court avec un dossard rouge, le second le plus rapide court avec un dossard bleu, etc. Le wide runner le plus rapide court avec un dossard noir et blanc, le second wide runner le plus rapide court avec un dossard jaune, etc.

Juste avant le départ, les lanceurs s'assurent que les lévriers sont placés, sans hâte excessive mais rapidement, dans les boîtes de départ.

2.3.7 Leurriste

Le leurriste reçoit ses instructions du directeur de course. Le leurre est tiré à une distance constante de 20 m environ devant le concurrent de tête.

En cas de survenance d'un danger, le leurre doit être stoppé immédiatement. Le leurre doit continuer au-delà de la ligne d'arrivée, pendant au moins 30 m, à vitesse égale.

2.3.8 Vétérinaire

L'organisateur fait appel à un vétérinaire pour la course. Il doit être présent tout au long de la compétition et prêt à intervenir à tout moment. Il est recommandé de respecter les observations faites au § 7.5 concernant les devoirs du vétérinaire.

2.4 Distances des courses et cahier des charges pour la piste

Pour les spécificités et le cahier des charges relatifs à la piste, voir annexe au § 7.6).

2.4.1 Distances selon la race

Mesurées à un (1) mètre de la corde, les distances selon les races sont les suivantes :

- de 250 à 500 mètres pour les races Whippet (162), Levrettes d'Italie (200) et Cirneco de l'Etna (199);
- de 250 à 900 mètres pour toutes les autres races.

Les distances prescrites pour des compétitions de courses avec titres de la FCI doivent être considérées comme la norme. Des distances plus courtes ou plus longues, comme celles mentionnées au § 4.10.1, ne peuvent être prises en considération que pour des compétitions internationales où toutes les races courent la même distance ; ceci doit être indiqué dans l'invitation.

2.4.2 Distances selon l'âge

Les lévriers âgés d'au minimum 2 ans et d'au maximum 6 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'épreuve peuvent prendre part à des courses sur des distances supérieures à 525 m. Sur ces longues distances de course, les lévriers sont tenus sous contrôle spécifique du vétérinaire.

2.4.3 Homologation du cynodrome

Toutes les pistes sur lesquelles des courses internationales se déroulent doivent avoir été homologuées (A ou B) (voir § 7.6) par l'OCN.

2.5 Installations techniques

L'organisateur doit garantir que les installations techniques, ainsi que le matériel de réserve, soient en parfait état de marche de sorte que tout puisse fonctionner sans défaillance.

- 1) Le leurre
 - a) doit pouvoir accélérer rapidement ;
 - b) sa vitesse doit pouvoir être modifiée rapidement ;
 - c) doit disposer d'une réserve de puissance suffisante.
- 2) Les poulies sont sombres et mates.
- 3) La longueur du leurre doit être d'environ 40 cm. Il peut être remplacé par un leurre bien visible en plastique ou en tissu. Du fait de la vision dichromatique du chien, l'utilisation d'un leurre jaune et/ou bleu est recommandée.
- 4) Les boîtes de départ respectent les dimensions a minima suivantes :
 - a) longueur 110 cm, hauteur 84 cm, largeur 28 cm ;
 - b) l'intervalle entre les boîtes individuelles est d'au moins 10 cm ;
 - c) l'intérieur des boîtes est lisse, sans aucune aspérité ;
 - d) le sol est rugueux et au même niveau que celui de l'herbe ou du sable de la piste.
- 5) Les portes sont recouvertes d'une matière non-réfléchissante et offrent aux concurrents une bonne vue sur le leurre, tout en étant disposées de manière à exclure toute blessure.

2.6 Répétition de courses

2.6.1 Motifs de répétition

Le jury seul peut décider si une course sera répétée. Les motifs sont les suivants :

- 1) le concurrent de tête court à moins de 10 m du leurre ou à plus de 30 m; le leurre rebondit si haut que le déroulement normal de la course est perturbé ;
- 2) le leurre est tiré, à vitesse constante, jusqu'à moins de 30 m de la ligne d'arrivée; le leurre s'arrête à moins de 30 m au-delà de la ligne d'arrivée ;
- 3) les boîtes de départ ne fonctionnent pas;
- 4) le leurre reste bloqué sur la piste ;
- 5) les observateurs ou le jury constatent un incident qui perturbe sérieusement le déroulement normal de la course.

2.6.2 Exceptions à la répétition

Le jury peut décider d'exempter les lévriers de tête si :

- 1) leur place à l'arrivée est absolument indiscutable;
- 2) ils ont parcouru plus de la moitié du parcours;
- 3) le déroulement normal de la course est garanti.

Le classement des lévriers en question est établi d'après leur position juste avant l'incident.

2.6.3 Répétitions et temps de repos entre répétitions

Une répétition est immédiatement courue si les concurrents de la manche ont parcouru moins de la moitié de la distance totale. Dans tout autre cas, une pause sera respectée.

Les intervalles de repos, à respecter entre deux courses consécutives pour un même chien, sont :

- 1) pour une distance allant jusqu'à 525 m : 30 minutes minimum
- 2) pour une distance de plus de 525 m : 60 minutes minimum

Lorsque la distance est supérieure à 525 m, les lévriers pourront courir au maximum deux fois sur une même journée. Des répétitions dans la même journée sont interdites.

3. Règlement de coursing

3.1 Objectifs du coursing

Le coursing constitue un moyen d'évaluer les aptitudes naturelles au travail des lévriers, leur capacité à utiliser leurs aptitudes à la course rapide et à virer rapidement afin de capturer une proie (le leurre). C'est également un moyen d'améliorer leur comportement social au contact d'autres chiens et de personnes.

Le coursing constitue également un test fonctionnel pour les lévriers, ainsi qu'une compétition. C'est un moyen de maintenir leurs instincts naturels de chasseurs.

Cette activité sert à offrir au chien l'opportunité de vivre sa passion pour la course et l'aide à maintenir son équilibre physique et mental.

3.2 Officiels et leurs devoirs

- 1) Juges
- 2) Directeur de coursing
- 3) Observateur de champ (facultatif)
- 4) Lanceur
- 5) Leurriste
- 6) Vétérinaire

3.2.1 Juges

Le jury est l'organe suprême du coursing. Il veille au respect du règlement et suit le déroulement des courses. Ses décisions, en cas de doute ou de litige, sont sans appel.

Le jury discute avec le directeur de course de toutes les questions techniques et organisationnelles ayant une influence directe sur le déroulement de l'événement.

Avant le début de la compétition, les juges doivent veiller à

- 1) ce que les directives du § 3.4 (relatives au terrain, au type de sol et à la longueur du parcours), du § 3.5 (Intervalles entre les poulies), du § 3.6 (configuration) et du § 3.9 (Équipement de coursing) soient respectées, et que la sécurité des chiens soit garantie;
- 2) ce qu'avant le départ du premier participant, au moins une course-test soit organisée, avec des chiens qui ne participent pas à la compétition. Ceci doit être répété à chaque modification de la configuration du parcours. Avant le départ de la seconde manche, la procédure relative à la course-test doit être répétée.
- 3) parcourir le circuit à pied avant les courses-tests, qui sont réalisées avant le début effectif de la compétition, et l'approuver pour que les manches puissent se dérouler.

Chaque course dans les compétitions internationales de coursing sera jugée par trois juges titulaires d'une licence de coursing valide leur permettant d'officier en compétitions internationales.

Au moins l'un des juges doit être originaire d'un pays affilié à la FCI, différent de celui de l'organisateur.

Les modalités d'invitation des juges étrangers sont décrites dans l'annexe 7.7.

3.2.2 Directeur de coursing

Le directeur de coursing doit être un expert en la matière. Il gère toutes les questions techniques et organisationnelles, et prend toutes les décisions qui s'y rapportent, tout au long de la manifestation. Il est responsable de la vérification des micropuces et des bandages des chiens dans le paddock.

3.2.3 Assistant de terrain (facultatif)

L'assistant de terrain constitue un renfort pour le directeur de course en ce qui concerne l'organisation du terrain, ainsi qu'un lien de communication entre le terrain et le secrétaire de l'événement. Pour les coursings de championnat de la FCI, il est obligatoire d'avoir un assistant de terrain (voir § 4.8.5) ; pour toutes les autres compétitions internationales, cela est fortement recommandé également.

3.2.4 Lanceur

Au départ, le lanceur vérifie que :

- 1) les chiens remplissent les conditions des § 1.2.2 et 1.2.3;
- 2) le propriétaire/conducteur garde son lévrier dans le calme et le conduise en temps utile vers le départ ;
- 3) les lévriers se trouvent dans la position correcte de départ ;
- 4) les muselières, qui doivent être conformes au modèle approuvé par la FCI (voir annexe au § 7.3), soient correctement placées ;
- 5) les dossards soient correctement placés ;
- 6) le lanceur contacte toujours les juges, selon la méthode concertée, s'il détecte un faux départ.

Le lanceur adresse aux juges de coursing un signal visuel de départ, distinct des commandements aux conducteurs.

3.2.5 Leurriste et service technique

Les leurristes compétents et certifiés reçoivent une licence de leurriste leur donnant le droit de piloter les courses officielles. Les OCN doivent retirer leur licence aux leurristes qui se révèlent incompetents sur le terrain.

Le leurriste reçoit ses instructions du directeur de course et des juges.

L'emplacement du treuil est choisi de sorte que le leurriste ait une vue parfaite sur l'ensemble du parcours.

Le leurriste tire le leurre à une distance correcte devant les concurrents (distance idéale de 10 à 15 mètres), ce qui exige de sa part une grande compétence et exclut la participation de tout leurriste inexpérimenté.

Le leurriste et les juges doivent s'assurer que la taille et la qualité du leurre demeure acceptable (voir également § 3.9) tout au long de la manifestation.

3.2.6 Restrictions pour les officiels

Les officiels dont les chiens participent à une compétition de coursing ne peuvent officier pendant les manches de la race (lorsque mâles et femelles concourent ensemble), ou du sexe (lorsque mâles et femelles concourent séparément) concernés ; ils doivent alors être remplacés.

3.3 Nombre minimum de chiens participant, récompenses et qualification pour le FCI-CACIL, séparations par classe et sexe, et nombre impair de participants

3.3.1 Nombre minimum de chiens participant

Le nombre minimum de chiens inscrits par race pour une compétition internationale de coursing est de 2, autrement il s'agira d'une course de démonstration pour cette race.

Pour décerner un prix (FCI-CACIL winner ou CSS Winner, qui est le chien avec le nombre de points le plus élevé dans une classe) et un certificat FCI-CACIL, le nombre minimum de chiens participant par race, par classe et/ou par sexe est de 6.

3.3.2 Récompenses et qualification pour FCI-CACIL

Le chien qualifié pour une récompense ou FCI-CACIL

- Doit être l'un des chiens classés parmi les six premiers
- Doit figurer dans la première moitié du classement de sa classe ou de sa race
- Doit avoir obtenu au moins 75% du nombre points de maximum

3.3.3 Séparations par classe et sexe – récompenses

3.3.3.1 Best in Field

Chaque race court séparément. Cependant, sur une même journée de compétition, la récompense "(lieu de la compétition) Coursing Best in Field" est à décerner au chien – toutes races confondues – qui a reçu le nombre de points le plus élevé de la journée.

3.3.3.2 Séparations et récompenses

Les règles suivantes sont valides pour une race. Les récompenses sont décernées par jour de compétition.

a) S'il y a 6 chiens ou plus en classe FCI-CACIL ET 6 chiens ou plus en classe CSS, alors la classe FCI-CACIL et la classe CSS courent séparément, avec des classements séparés.

S'il y a 6 mâles ou plus et 6 femelles ou plus dans l'une des classes (FCI-CACIL ou CSS), les sexes de cette(s) classe(s) courent séparément, avec classements séparés (3 ou 4 classements au total).

Certificats et récompenses par classe (par sexe, s'il y a séparation par sexe) :

- Certificats FCI-CACIL et FCI-RCACIL

- “(nom de la compétition) Coursing FCI-CACIL and FCI-RCACIL Winner”
- “(nom de la compétition) Coursing CSS and Res CSS Winner”

Récompenses par race (le chien avec le nombre de points le plus élevé dans les deux classes)

- “(nom de la compétition) Coursing Best of Breed Winner”
- “(nom de la compétition) Coursing Best of Opposite Sex Winner” (s’il y a séparation par sexe)

b) S’il y a plus de 6 chiens au total ET 5 chiens ou moins en classe FCI-CACIL ET/OU 5 chiens ou moins en classe CSS, alors la classe FCI-CACIL et la classe CSS courent ensemble, avec 1 classement.

S’il y a 6 mâles ou plus ET 6 femelles ou plus dans la **classe mixte** (FCI-CACIL et CSS), les mâles et femelles courent séparément. Les chiens des classes qui comptent 5 chiens ou moins sont ajoutés, par sexe, dans l’autre classe. Il y a un classement par sexe (2 classements au total).

Certificats et récompenses par classe (par sexe, s’il y a séparation par sexe) :

- Certificats FCI-CACIL et FCI-RCACIL
- “(nom de la compétition) Coursing FCI-CACIL AND FCI-RCACIL Winner ” si au moins 1 ou 2 chien(s) FCI-CACIL participe(nt)
- “(nom de la compétition) Coursing CSS and Res CSS Winner” si au moins 1 ou 2 chien(s) CSS participe(nt)

Récompenses par race (le chien avec le nombre de points le plus élevé dans les deux classes)

- “(nom de la compétition) Coursing Best of Breed Winner”
- “(nom de la compétition) Coursing Best Opposite Sex Winner” (s’il y a séparation par sexe)

c) S’il y a 2,3,4 ou 5 chiens inscrits, il n’y a :

- Pas de séparation par classe : la classe FCI-CACIL et la classe CSS courent ensemble, avec un (1) classement
- Pas de séparation par sexe
- Pas de récompense

3.3.4 Nombre impair de participants

En cas de nombre impair de participants, les organisateurs tenteront, si possible, de trouver pour le chien isolé un compagnon avec qui courir pour qu’il ne coure pas seul. Un chien avec licence de la même race qui ne participe pas à la compétition est acceptable. Si le nombre de chiens participant est impair dans les deux sexes ou classes, la femelle et le mâle qui se retrouvent seuls courent ensemble.

3.4 Directives relatives au terrain, à la nature du sol et à la distance

3.4.1 Terrain

Le terrain idéal pour une compétition de coursing est une grande prairie. Un terrain faiblement pentu ou légèrement vallonné convient également. Les terrains parsemés de buissons ainsi que de quelques arbres, s'ils ne constituent aucun danger pour les lévriers, sont également recherchés.

3.4.2 Nature du sol

Le sol ne doit pas être trop glissant et ne doit comporter aucune pierre ou trou. Quelques obstacles naturels, sans être obligatoires, sont vivement recommandés. Ils seront bien visibles à au moins 30 m pour les lévriers, particulièrement si le terrain comporte des dénivellations. La hauteur de l'herbe ne sera pas supérieure à environ 10 cm.

3.4.3 Distance

La longueur du parcours doit être

- de 400 à 700 mètres pour les races Whippet (162), Levrette d'Italie (200) et Cirneco de l'Etna (199)
- de 500 à 1000 mètres pour toutes les autres races.

3.5 Intervalles entre poulies

Les intervalles entre les poulies sont d'une importance primordiale ; ils doivent être adaptés à l'état et au relief du terrain.

Il est capital que la distance entre les poulies et que les virages ne constituent aucun danger pour les chiens.

3.6 Parcours

Étant donné la grande dépense d'énergie qu'exige le coursing, l'ensemble du parcours ne doit présenter aucun danger et la visibilité doit être excellente. Le parcours doit être différent pour la seconde manche de la journée et doit être modifié de sorte à correspondre au niveau de difficulté de la première manche. Il est préférable de courir la manche dans la direction opposée.

Il est recommandé d'avoir des distances entre poulies plus longues et des virages plus larges pour les plus grandes races, par rapport au tracé destiné aux races plus petites. Les deux tracés doivent comporter des virages et des lignes droites de nature à révéler les capacités des chiens de coursing.

Le tracé du parcours est tel qu'il minimise les risques de voir les lévriers s'emmêler les pattes et se blesser au fil. Sur les tracés en pente, il faut s'assurer que le leurre reste au ras du sol.

L'usage des circuits fermés (avec la corde en boucle fermée trainant au sol) doit être clairement mentionné sur l'invitation adressée aux participants.

3.7 Paddock

Il doit y avoir un paddock sur chaque terrain. Les chiens y sont préparés pour le départ, les micropuces et bandages y sont vérifiés, sous la responsabilité du directeur de coursing. Un écran doit être installé afin d'empêcher les chiens d'avoir une vue directe sur le parcours.

3.8 Départ

3.8.1 Dossards

Les concurrents courent par deux et sont lancés simultanément, l'un portant le dossard rouge, l'autre portant le blanc. Le dossard rouge part à droite et le blanc à gauche (du point de vue du conducteur). Les colliers de couleur, en remplacement des dossards, ne sont pas autorisés. Des textes, des signes ou d'autres particularités identifiables sont interdits sur les dossards. Pour le modèle de dossard, prière de se reporter au point 7.2.

3.9 Équipement de coursing

L'organisateur doit garantir que les installations techniques soient en parfait état de marche, de sorte qu'elles puissent fonctionner sans défaillance. Le directeur de coursing doit s'assurer qu'un matériel de réserve de bonne qualité soit disponible en suffisance, afin de garantir une compétition sans encombre. Il est recommandé de disposer de 100 % des composants essentiels en pièces de rechange pour chaque circuit.

La machine à leurrer doit

- 1) pouvoir accélérer rapidement ;
- 2) réagir rapidement à tout changement de vitesse ;
- 3) disposer d'une réserve de puissance suffisante.

La longueur du leurre doit être d'environ 40 cm. Un leurre bien visible en plastique ou en tissu peut être utilisé. Du fait de la vision dichromatique du chien, l'utilisation d'un leurre jaune et/ou bleu est recommandée. Les poulies ne doivent pas être de couleurs vives ni brillantes.

3.10 Jugement

3.10.1 Notation et classement

Les juges évaluent les performances d'un lévrier selon cinq (5) critères (voir ci-dessous). La cotation maximale de chacun de ces critères est de 20 points.

Le concurrent qui n'obtient pas au moins 50% du nombre de points maximum dans la première manche ne peut prendre part à la seconde manche.

Aucun autre système de jugement n'est autorisé pour les manifestations internationales de la FCI.

Les chiens doivent être répartis aléatoirement dans les premières manches, sans aucune préférence. Les chiens d'un même pays et/ou propriétaire ne doivent, si possible, pas courir ensemble.

Deux manches seront courues et les points des deux manches seront additionnés. S'il est impossible d'organiser une deuxième manche, les points obtenus lors de la première manche seront pris en compte pour le classement.

L'ordre de départ dans la seconde manche est basé sur un classement établi à l'issue de la première manche. Les chiens placés 1+2; 3+4 etc. courent ensemble. Les binômes courent dans un ordre aléatoire.

Dans le cas où deux participants ou plus obtiennent un résultat identique (en prenant en compte les points obtenus lors des deux manches), le chien ayant obtenu le plus grand nombre de points lors de la deuxième manche obtiendra le meilleur classement.

Si toutefois le résultat est à nouveau identique, le lévrier ayant obtenu le plus grand nombre de points, lors de la deuxième manche, selon l'ordre d'importance suivant des sections (critères) : § 3.10.4 Adresse, § 3.10.5 Vitesse, § 3.10.6 Résistance, § 3.10.7 Sens tactique, § 3.10.8 Ardeur sera le mieux placé. Les résultats selon ces critères, obtenus lors de la première manche, ne sont pas pris en considération pour cette séparation.

Si le résultat est à nouveau identique, les chiens concernés seront classés ex aequo pour l'attribution des récompenses.

3.10.2 Modification du résultat

Chaque juge doit signer chaque page de sa feuille de pointage.

La note de chaque juge est définitive et contraignante dès le moment de sa signature par le juge, et de sa remise à l'assistant de terrain (ou au secrétaire, s'il n'y a pas d'assistant de terrain). La notation peut être modifiée si l'assistant de terrain ou le secrétaire remarque d'évidentes erreurs de notation ou des fautes sur le document. Les modifications doivent être effectuées en étroite collaboration avec le juge et seulement si les juges les approuvent. Aucune modification des erreurs de notation des juges ne peut être effectuée après la publication de la liste de résultats.

3.10.3 Agressivité (attaque)

Lors de la course, il ne doit être constaté aucun comportement agressif à l'encontre d'un concurrent. Les chiens qui attaquent un concurrent pendant la course doivent être disqualifiés. Chaque disqualification doit faire l'objet d'une décision collégiale des juges, à l'issue d'une discussion de groupe (voir également § 3.11 Sanctions).

La course se termine lorsque les chiens se trouvent dans la zone de capture (la zone autour de l'endroit où le leurre est stoppé), après quoi, en règle générale, les chiens ne peuvent plus être disqualifiés, sauf dans le cas décrit ci-dessous. Si les juges sont d'accord, ils peuvent disqualifier un chien pour comportement agressif (attaque) dans la zone de capture également.

Un chien qui, de manière évidente, poursuit un concurrent pendant la course, pour l'attaquer, mais ne peut le faire que tout près du leurre ou dans la zone de capture, du fait de la distance entre eux, doit être disqualifié. La condition obligatoire pour cette disqualification est que l'attention du chien ne porte pas sur le leurre, mais sur son concurrent.

Le conducteur doit rejoindre la zone de capture le plus vite possible, mais il doit attendre l'accord d'un officiel pour aller chercher son chien, dès que les chiens ont eu la possibilité d'attraper le leurre dans la zone de capture, en évitant de déranger l'autre chien.

3.10.4 Adresse

Un chien démontre son adresse

- 1) par ses brusques changements de direction, suscités par les virages du leurre ;
- 2) par sa manière de franchir les obstacles ;

- 3) par ses captures, notamment par ses tacles glissés (brassoks) sur le leurre ;
- 4) par ses capacités de changer de direction rapidement et efficacement, en particulier dans les virages. Chiens qui courent sans mouvement inutile dans leur progression (souvent bas, puissants et emprunts d'une grande force à chaque foulée).

3.10.5 Vitesse

La vitesse est nécessaire à la capture de la proie ; elle est démontrée par la rapidité avec laquelle du terrain est gagné lorsque les chiens réagissent au démarrage-surprise du leurre au moment du départ. La vitesse du lévrier s'exprime sur tout le parcours, mais en particulier lors de la capture du leurre ; La rapidité du déplacement, le rythme du mouvement et la progression du chien témoignent de la vitesse.

Le juge doit récompenser le chien qui court bas, se donne vraiment et fait travailler le leurre. Le chronométrage n'étant pas utilisé pour mesurer la vitesse, la manière dont le chien se donne est un moyen important d'évaluer sa capacité à couvrir le terrain.

La vitesse absolue n'est pas prise en compte lors d'un jugement, car elle doit être comparée à celle de ses concurrents. Lorsque la vitesse est jugée, les caractéristiques de la race doivent être prises en considération. Toutes les races n'atteignent pas une vitesse absolue aussi élevée en comparaison aux autres.

On parle de retour (go-bye) lorsqu'un chien en deuxième position donne le maximum et dépasse son adversaire. Le retour a lieu entre 2 poulies qui se suivent.

3.10.6 Résistance

La résistance est la capacité d'un lévrier à terminer un parcours dans une bonne condition physique. Son endurance est en fait la somme totale de ses capacités physiques et mentales. Un chien qui réalise le parcours complet avec ardeur et sans aucun signe de fatigue, même à l'arrivée, fait preuve d'une bonne résistance.

3.10.7 Sens tactique

Le sens tactique est la capacité du lévrier à poursuivre le leurre selon les spécificités de sa race, en maintenant son attention à 100% sur cet objectif. Les caractéristiques d'un bon sens tactique sont les suivantes :

- 1) le lévrier poursuit le leurre durant toute la course et tente activement de s'en emparer. Le lévrier réagit rapidement aux mouvements du leurre ;
- 2) le lévrier poursuit le leurre attentivement (en restant concentré sur son objectif) et tente de faire un « bond pour le saisir » dès qu'il s'en approche ;
- 3) le lévrier s'efforce activement et énergiquement d'attraper le leurre tout au long du parcours ;
- 4) chasse le leurre sans trop anticiper les mouvements de ce dernier (intelligence).

3.10.8 Ardeur

L'ardeur manifestée dans la poursuite du leurre, quelles que soient les conditions du terrain (irrégulier ou comprenant des obstacles) et les incidents qui peuvent survenir, tels que rater un virage, chuter, ou perdre le leurre de vue. Le comportement spécifique de la race du chien doit toujours entrer en ligne de compte.

L'ardeur s'exprime,

- 1) au départ :
 - par une grande concentration ;
 - par les yeux fixés sur le leurre.
- 2) dans la poursuite du leurre,
 - par une pression constante sur le leurre, qui pousse l'opérateur à accélérer la vitesse du leurre pour éviter une capture avant la zone de capture ;
 - par le saut net et franc d'un obstacle ;
 - par la volonté de revenir sur le leurre, s'il l'a dépassé.
- 3) à la capture,
 - en capturant le leurre à pleine vitesse ;
 - en effectuant un tacle glissé (brassok);
 - en tentant de prendre le leurre même si son concurrent s'en est déjà saisi.

3.11 Sanctions

Seuls les juges sont habilités à donner des sanctions, selon le présent règlement. Toute sanction doit être appliquée à l'issue d'une décision prise à la majorité des voix des juges de terrain. Les juges doivent, dans tous les cas, noter les chiens réalisant la course.

3.11.1 Pénalité pour lancement incorrect

Lorsqu'un conducteur lance son lévrier trop tôt ou trop tard, par rapport au signal de départ du lanceur, les juges peuvent déduire 10 % du score total du chien pour la course en question. Si un juge suspecte un faux départ, les juges doivent consulter le lanceur. En cas de faux départ dû à des fautes commises par le lanceur, il n'y a pas de perte de points.

3.11.2 Retard au départ

Si un concurrent est absent au moment du départ d'une manche, il doit être suspendu pour le reste de la journée.

4. Règlement de courses et coursing en Championnat du Monde de la FCI et World Winner CSS

4.1 Candidature

C'est la FCI/CSS qui détermine, à la demande de l'organisation canine nationale, l'endroit où ces championnats auront lieu. Il appartient à l'organisation canine nationale de faire suivre par écrit la candidature pour l'organisation d'un championnat de courses ou de coursing. Le candidat doit garantir le déroulement parfait de la manifestation.

Les Championnats de Courses du Monde de la FCI et le world winner de la CSS doivent toujours avoir lieu le 1^{er} ou le 2^e weekend de septembre.

Les Championnats de Coursing du Monde de la FCI et le world winner de la CSS doivent avoir lieu au cours du 2^e trimestre.

Les Championnats de Courses et Coursing du Monde de la FCI et le world winner de la CSS sont toujours organisés ensemble. Le world winner de la CSS précède le Championnat de la FCI.

4.2 Admission

Tous les chiens peuvent participer aux Championnats de Courses et Coursing de la FCI ou au world winner de la CSS, selon leur licence.

4.3 Attribution des titres de champion de la FCI

Les Championnats de la FCI sont organisés chaque année.

Les titres obtenus lors de ces championnats sont :

- FCI World Champion Racing 20XX (par exemple 2022, Abrv. : WCR 2022)
- FCI World Champion Lure Coursing 20XX (par exemple 2022, Abrv. : WCC 2022)

4.4 Attribution des récompenses world winner CSS

L'organisateur doit respecter le règlement des championnats de la FCI, sauf pour l'exigence de la licence FCI-CACIL pour les chiens participants.

Les titres obtenus lors de ces championnats sont :

- CSS World Racing Winner 20XX (par exemple 2022, Abrv: CWRW 2022)
- CSS Lure Coursing Winner 20XX (par exemple 2022, Abrv: CWCW 2022)

4.5 Organisateur

Les Championnats de Courses et Coursing de la FCI et le world winner de la CSS ne peuvent être organisés que par une OCN membre de la FCI. Deux ans avant la manifestation, la CSS choisit le pays membre qui organisera la compétition et le lieu où elle se déroulera. La CSS nomme également le Délégué exécutif de la CSS pour cette manifestation.

Le projet du document décrivant le championnat doit être soumis à l'approbation du délégué de la CSS. Ce n'est qu'après l'accord de ce dernier que le document peut être envoyé à toutes les OCN de la FCI.

4.5.1 Exigences relatives à la manifestation

Un Championnat de Courses et Coursing de la FCI et un world winner de la CSS ne peuvent avoir lieu que sur des pistes/terrains répondant aux conditions exposées aux § 2.4 et § 3.3 du présent règlement.

L'usage des circuits fermés (avec la corde en boucle fermée trainant au sol) pour le coursing et des leurres tirés pour les courses sont interdits en championnats de la FCI et en compétitions world winner de la CSS.

En championnats de coursing de la FCI et en compétitions world winner de la CSS, peuvent seuls être utilisés les logiciels relatifs aux résultats et au classement approuvés par la CSS.

4.5.2 Inspection de la piste/ du terrain par la FCI/la CSS

Le Délégué de la FCI/CSS a l'obligation d'inspecter l'état et les conditions de la piste de course et du terrain de coursing en temps et en heure, entre la date d'autorisation et celle de la manifestation ; il peut imposer des modifications et/ou des améliorations.

4.5.3 Protection de la date

Aucune course ou coursing international(e) ne peut avoir lieu à la même date qu'un championnat de la FCI et un world winner de la CSS.

4.6 Participation

4.6.1 Inscription au livre des origines exigée

Peuvent concourir, tous les lévriers (groupe 10) inscrits dans les livres des origines ou annexes aux livres des origines d'une organisation membre ou d'un partenaire sous contrat de la FCI, ainsi que les chiens inscrits dans les livres des origines ou annexes aux livres des origines d'une organisation non-membre de la FCI avec laquelle un accord de reconnaissance mutuelle des livres des origines a été signé (AKC/KC/CKC).

Cette mesure s'applique également aux chiens importés du pays d'origine des races listées ci-dessous qui ne possèdent pas de pedigree reconnu par la FCI, étant donné que les pays en question n'ont pas d'organisation membre au sein de la FCI ; la mesure s'applique également aux descendants, pour autant que les parents soient inscrits dans le livre des origines/l'annexe au livre des origines ("livre d'attente") de l'organisation membre ou partenaire sous contrat responsable de l'inscription des chiens en question.

À ce jour, ceci s'applique aux races suivantes : Azawakh (307) et Saluki (269), ainsi que Sloughi (188) de Tunisie et Libye (zones d'origine de cette dernière race).

Cette mesure s'applique également aux Sloughis (188) élevés par des Marocains qui n'élèvent toutefois pas sous le contrôle/la responsabilité de leur organisation canine nationale membre de la FCI (Société Centrale Canine du Maroc - SCCM). Ces chiens ne peuvent donc obtenir un pedigree d'exportation, mais uniquement un « certificat de généalogie ». Pour pouvoir prendre part aux championnats (coursing ou courses), ils doivent au préalable avoir été inscrits dans l'annexe au livre des origines (« livre d'attente ») de l'organisation membre ou partenaire sous contrat responsable de l'inscription des chiens en question.

4.6.2 Exigences relatives aux résultats de courses et coursings

Seuls des lévriers qui, en raison de leurs résultats, peuvent être considérés dignes de participer à une telle manifestation peuvent être inscrits au championnat du Monde de la FCI et au world winner de la CSS. Chaque OCN choisit les chiens pouvant être inscrits.

Pour pouvoir concourir, un lévrier doit avoir terminé, avant la date de clôture des inscriptions à un championnat, les deux dernières courses ou coursings sans disqualification. Une disqualification prononcée entre la date de clôture des inscriptions et le championnat exclut toute possibilité de participation.

On considère que les lévriers blessés lors de la première course éliminatoire d'une course ou la première manche d'un coursing, devant être retirés de la compétition à la suite d'une décision du vétérinaire (preuve écrite du vétérinaire concerné à l'appui) ont terminé l'épreuve avec succès.

4.6.3 Qualification pour les championnats de la FCI

Les courses qualificatives réalisées avant que le chien n'ait l'âge mentionné au § 1.4 ne sont pas validées.

4.6.4 Changement de propriétaire

Lorsqu'un chien change de propriétaire et déménage vers un autre pays, il ne peut être inscrit sur la liste des participants et représenter son nouveau pays que s'il est inscrit depuis 6 mois minimum dans le livre des origines/**annexe au livre des origines** de l'OCN du nouveau pays.

4.7 Inscription

4.7.1 Modalités d'inscription

Les propriétaires de lévriers ne peuvent pas adresser directement à l'organisateur leurs inscriptions aux championnats du Monde de la FCI et au world winner de la CSS ; les inscriptions doivent être envoyés à l'organisateur par l'OCN dont dépend le propriétaire.

4.7.2. Nombre de chiens par pays

- Championnat du Monde de coursing de la FCI et world winner de la CSS : chaque OCN peut inscrire un maximum de 6 participants par race et par sexe.
- Championnat du Monde de courses de la FCI et world winner de la CSS : chaque OCN peut inscrire un maximum de 12 participants par race et par sexe.
- Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe.

Les vainqueurs de l'édition précédente du Championnat du Monde de courses de la FCI et du world winner de la CSS peuvent être inscrits, pour défendre leur titre, au-delà des quotas ci-dessus.

4.7.3 Séparation

4.7.3.1 Coursing

Pour leurs compétitions respectives, la classe FCI-CACIL et la classe CSS ne peuvent être séparées par sexe que s'il y a un nombre suffisant de mâles et de femelles.

4.7.3.2 Courses

Pour leurs compétitions respectives, la classe FCI-CACIL et la classe CSS ne peuvent être séparées par sexe que s'il y a un nombre suffisant de mâles et de femelles. La répartition des courses est effectuée selon les directives du § 2.1.3. L'organisateur doit limiter le nombre de manches finales.

4.7.4 Chiens-réserves

Outre le quota de participants déterminé par le § 4.7.2, chaque organisation canine nationale peut inscrire des lévriers de réserve, auxquels peut être offerte l'opportunité de remplacer un chien en cas de forfait ou mise à l'écart d'un équipier.

Aucune course amicale n'est programmée pour les lévriers de réserve, qui ne peuvent finalement pas participer aux courses du championnat du Monde de la FCI et du world winner de la CSS.

4.7.5 Formulaires d'engagement et délais

Le secrétaire de la CSS fournit un modèle de formulaire d'engagement.

Chaque OCN doit inscrire les chiens séparément, par race et par sexe, et dans l'ordre de leurs résultats. Le formulaire d'engagement doit comprendre le nom de chaque chien tel qu'il figure sur le pedigree, ainsi que toutes les données nécessaires pour l'attribution du FCI-CACIL ; il doit également comporter le nom du propriétaire tel qu'il apparaît sur la licence de course ou de coursing ainsi que la classe d'engagement. Les formulaires d'inscription doivent parvenir à l'organisateur au plus tard trois semaines avant la date du championnat.

4.8 Officiels

Le secrétaire de la CSS demandera aux délégués nationaux de la CSS de soumettre une liste des officiels proposés environ 3 mois avant le championnat. Une équipe dédiée composée de membres de la CSS et de l'OCN organisatrice se charge de la sélection des juges, des assistants, du jury, ainsi que des observateurs. Les organisateurs confirment aux OCN les noms des juges et des observateurs retenus au plus tard 2 mois avant la date du championnat. Voir également annexe § 7.7.

Les juges, assistants, jury et observateurs ne peuvent annuler leur mission que pour un motif sérieux, tel qu'une maladie grave ou des obligations familiales ou professionnelles. Les juges, assistants, jury et observateurs enverront dès que possible à l'organisateur l'information relative à leur annulation, et ce par email, en mentionnant le motif invoqué.

Les juges et assistants, ainsi que le jury et les observateurs recevront, à titre gracieux, repas et boissons (petit déjeuner, déjeuner et dîner), ainsi qu'un emplacement de camping et une indemnité journalière par jour presté. Pour les courses, le montant de l'indemnité sera égal à celui de l'inscription, par jour presté ; pour le coursing, il en sera de même, par demi-jour presté.

4.8.1 Délégués exécutifs de la FCI/CSS aux championnats

Pour chaque championnat de courses ou de coursing, la FCI/CSS désigne un délégué exécutif qui sera chargé de superviser l'ensemble de la compétition (avant, pendant et après), y-compris le programme, et l'inspection des installations bien en amont de la compétition. Le délégué peut exiger les modifications qu'il juge nécessaires et prendre des décisions irrévocables, dans des cas particuliers. En cas de litige, le jury doit le consulter.

Ses frais sont à charge de l'organisateur. Si le délégué ne peut remplir ses fonctions, le Président ou le Secrétaire de la CSS peuvent le remplacer.

4.8.2 Commissaires de courses

Le jury doit se composer de trois membres, d'au moins deux pays membres différents ; un remplaçant doit également être prévu. Un juge d'arrivée examinera la photo et confirmera le résultat de chaque manche. Les organisateurs doivent également veiller à la présence de deux observateurs de course de nationalités différentes sur les différents secteurs du parcours ; au moins huit observateurs seront donc placés sur le parcours.

4.8.3 Juges de coursing

Les Championnats de coursing et world winner de la CSS doivent être jugés par trois juges, de trois pays membres différents. Un remplaçant doit également être prévu, de préférence provenant d'un quatrième pays.

Lors de la seconde manche, les lévriers doivent être jugés par trois autres juges, provenant de trois pays différents.

À la date de proposition de sa candidature par l'OCN, le juge proposé doit avoir jugé au moins 3 coursings internationaux.

4.8.4 Assistants de terrain

L'assistant de terrain constitue un renfort pour le directeur de course en ce qui concerne l'organisation du terrain, ainsi qu'un lien de communication entre le terrain et le secrétaire de l'événement. Il est un renfort pour le leurriste et le juge, permettant que la compétition se déroule sans encombre.

La personne qui remplit ces fonctions doit faire preuve d'une bonne connaissance du règlement de coursing de la FCI. Elle doit avoir la capacité de signaler des divergences ou d'éventuelles erreurs dans les feuilles de pointage, dans un anglais clair. Si possible, elle doit déjà avoir travaillé au sein d'un secrétariat de coursing. Idéalement, un juge de coursing peut également remplir cette fonction.

4.8.5 Devoirs de l'assistant de terrain

- 1) L'assistant de terrain doit vérifier les feuilles de pointage. Chaque feuille de pointage se compose d'au maximum 10 courses pour une race donnée. Sur le terrain, l'assistant recueille la feuille de pointage de chaque juge lorsqu'elle est remplie.
- 2) Il compare les feuilles de pointage et vérifie si d'importantes divergences sont à constater sur une ou plusieurs d'entre elles. En ce qui concerne les sanctions, telles que disqualification, exclusion ou faux départ, un vote à la majorité des voix du jury est nécessaire pour valider la sanction, le juge devant dans tous les cas noter les chiens réalisant la course
- 3) Si l'un des cas décrits au point 2 se présente, l'assistant de terrain doit consulter le(s) juge(s) de coursing concerné(s) et aborder la question.
- 4) Indépendamment de sa décision – corriger ou laisser comme tel – le juge doit confirmer la note correspondante en apposant sa signature.
- 5) Si les divergences ne peuvent être résolues, l'assistant de terrain doit en informer le délégué de la FCI/CSS.

- 6) Après examen par l'assistant de terrain et, si nécessaire, après consultation du/des juge(s), la feuille de pointage sera transmise au secrétariat par coursier ; l'assistant reste sur le terrain.

4.9 Conditions pour l'attribution des titres et récompenses

- S'il y a 6 chiens ou plus d'une race donnée, un titre de Champion du Monde de la FCI ou de world winner de la CSS peut être décerné pour cette race.
- S'il y a 6 mâles ou plus et 6 femelles ou plus d'une race donnée, un titre de Champion du Monde de la FCI ou de world winner de la CSS peut être décerné par sexe (2 au total par classe) pour cette race.

4.10 Longueur des pistes pour les championnats de la FCI et les world winner de la CSS

4.10.1 Longueur des pistes pour les courses

Distances relatives aux Championnat du Monde de la FCI et world winner de la CSS (courses)

- Pour les races suivantes, Whippet (162), Levrette d'Italie (200) et Cirneco de l'Etna (199) : 350 - 365 mètres
- Pour toutes les autres races : 475 - 480 mètres

De légères différences sont tolérées.

4.10.2 Longueur des parcours pour les coursings

Distances relatives aux Championnat du Monde de la FCI et world winner de la CSS (coursing)

- Pour les races suivantes, Whippet (162), Levrette d'Italie (200) et Cirneco de l'Etna (199) : 600 - 800 mètres
- Pour toutes les autres races : 800 - 1000 mètres

De légères différences sont tolérées.

4.11 Prix

4.11.1 Certificats

Certificats pour les titres gagnés (offerts par l'organisation canine nationale).

4.11.2 Dossards

Dossards attribués aux vainqueurs :

- Blanc avec la mention : 'FCI world champion racing' + année
- Rouge avec la mention : 'FCI world champion lure coursing' + année
- Bleu avec la mention : 'CSS world winner coursing/racing' + année

Le modèle doit être approuvé par le délégué de la FCI/CSS.

4.11.3 Finalistes

Prix d'honneur pour les six premiers chiens classés.

4.12 Droits d'inscription

Le montant de l'inscription est fixé par la CSS en €. Il est à verser à l'organisateur pour la date fixée, sur le numéro de compte spécifique. Exceptionnellement, il peut être convenu que le chef d'équipe paie l'inscription à l'organisateur in situ.

4.13 Chef d'équipe

Lors de l'envoi de l'engagement des concurrents, chaque organisation canine nationale mentionne également le nom de son chef d'équipe.

- 1) tout au long du championnat, le chef d'équipe est le porte-parole de son OCN, ainsi que le coach des membres de son équipe ;
- 2) il doit transmettre les instructions de l'organisateur aux membres de son équipe ;
- 3) il assure la liaison entre chaque propriétaire composant l'équipe et les organisateurs ;
- 4) seul le chef d'équipe est habilité à discuter, à répondre aux interrogations, à présenter des suggestions, à transmettre des objections ou à poser des questions ou des réclamations concernant son équipe, auprès de l'organisateur;
- 5) il conseille et répond aux questions ; il est également responsable de la discipline au sein de son équipe.
- 6) lorsque les lévriers rejoignent la piste/le terrain, il est de sa responsabilité de rassembler et de vérifier les licences des membres de son équipe, ainsi que les carnets de travail des chiens. Il transmet ensuite ces documents au secrétariat de la compétition. Les participants annoncent, dès que possible, leur forfait éventuel au chef d'équipe ;
- 7) Les chefs d'équipe (un par jour et par OCN) recevront, à titre gracieux :
 - un emplacement de camping
 - repas et boissons par jour presté (petit déjeuner, déjeuner et dîner)

4.14 Procédures et équipement

L'organisateur doit garantir qu'il dispose de matériel de réserve de façon à garantir une compétition sans problème. Du matériel de réserve doit être disponible pour tous les équipements indispensables.

4.14.1 Nombre élevé d'engagements en courses

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, l'organisateur d'un Championnat du Monde de courses de la FCI ou d'un world winner de la CSS peut répartir les courses sur plusieurs jours consécutifs, à condition que chaque race ait achevé son championnat sur un seul jour.

4.14.2 Nombre élevé d'engagements en coursings

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, l'organisateur d'un Championnat du Monde de coursing de la FCI ou d'un world winner de la CSS peut répartir les coursings sur plusieurs jours consécutifs, à condition que chaque race ait achevé son championnat sur un seul jour.

4.14.3 Chronométrage

Un système de « photo-finish » doit être disponible pour le chronométrage. Ce système doit renseigner le temps mis par chaque lévrier au moment où il franchit la ligne d'arrivée. Le comité organisateur se charge de l'installation du système de chronométrage.

4.14.4 Sauvegarde du chronométrage

Un système supplémentaire, tout à fait indépendant, doit être disponible. Ce système sera activé parallèlement au système officiel, afin de garantir le calcul des temps à tout moment.

5. Titres de la FCI

5.1 Titre de "Champion International de Course"/Règlement pour l'obtention du FCI-CACIL

5.1.1 Races concernées

Ce règlement est destiné aux races de lévriers du groupe 10 de la FCI pour lesquelles des courses et des courings sont organisés sous l'égide de la FCI.

5.1.2 Compétitions concernées

Ce règlement concerne les courses et les couring internationaux avec attribution du FCI-CACIL annoncés par les organisations canines nationales et acceptés par la FCI/CSS.

5.1.3 Conditions pour l'obtention du titre de Champion international de course

Le titre de "Champion International de Course" sera accordé par la FCI selon les conditions suivantes :

- 1) À partir de 15 mois révolus pour les Whippets (162) et les Levrettes d'Italie (200), et de 18 mois révolus pour toutes les autres races de lévriers, le chien doit avoir remporté au moins trois « Certificats d'Aptitude au Championnat International de Lévriers" (FCI-CACIL) ou deux FCI-CACIL plus deux FCI-RCACIL décernés dans 2 pays différents (par deux OCN différentes). Exception : étant donné que les pays suivants, Norvège, Suède, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie, n'organisent pas plus de 2 Courses/Couring à CACIL de la FCI par an et qu'ils sont éloignés de l'Europe centrale, le nombre FCI-CACIL revu à la baisse : 2 FCI-CACIL ou 1 FCI-CACIL et 2 FCI-RCACIL.
- 2) Ces certificats (FCI_CACIL) sont attribués à un lévrier détenteur d'une licence CACIL de la FCI lorsque
 - le propriétaire fait la demande du FCI-CACIL – sans cette demande, le FCI-CACIL sera décerné au chien suivant dans le classement, jusqu'à et y-compris le chien classé sixième ;
 - courses : le chien doit remplir les conditions reprises au point 2.1 ;
 - couring : le chien doit remplir les conditions reprises au point 3.3 ;
 - si le nombre de chiens inscrits est impair, il est arrondi vers le haut afin de déterminer la première moitié du classement (ex. : s'il y a 9 chiens, les 5 premiers sont placés dans la première moitié du classement) ;
- 3) Le délai entre le premier et le dernier FCI-CACIL/FCI-RCACIL doit être d'au moins un an et un jour.

5.1.4 FCI-Réserve CACIL (FCI-RCACIL)

Les juges peuvent octroyer la FCI-Réserve CACIL au lévrier classé suivant qui peut apporter la preuve d'un classement en exposition, pour autant qu'il remplisse les conditions reprises au § 5.1.3 .

Le FCI-CACIL et la FCI-RCACIL sont proposés par les juges sans qu'ils ne contrôlent les inscriptions dans un livre des origines reconnu, ou que le pedigree soit bien complet conformément au Règlement du Championnat International FCI.

La FCI-RCACIL est valide pour le titre de 'Champion international de courses', pour autant que le FCI-CACIL ait été attribué à un chien qui est déjà champion international de courses ou à un chien qui ne remplit pas les conditions spécifiées au point § 5.1.6.

5.1.5 Nombre de lévriers au départ

- 1) s'il y a 5 chiens ou moins d'une race donnée dans la classe mixte FCI-CACIL et CSS, aucun FCI-CACIL ne sera décerné pour cette race ;
- 2) s'il y a 6 chiens ou plus d'une race donnée dans la classe mixte FCI-CACIL et CSS, un FCI-CACIL peut être décerné pour cette race ;
- 3) s'il y a 6 mâles ou plus et 6 femelles ou plus pour une race donnée dans la classe FCI-CACIL, un FCI-CACIL par sexe (2 au total) est décerné pour cette race ;

5.1.6 Chiens avec pedigree incomplet

Pour les lévriers inscrits à **une annexe au livre des origines**, les propositions de FCI-CACIL faites par les juges ne peuvent pas être homologuées et seront transférées aux chiens proposés pour la FCI-RCACIL.

5.1.7 Propositions de FCI-CACIL

Les propositions de FCI-CACIL sont transmises par les organisations canines nationales correspondantes au Siège Social de la FCI.

5.1.8 Décision de la FCI

La FCI s'assure que toutes les conditions stipulées par le règlement soient remplies. Dans l'affirmative, la proposition du juge est homologuée, dans le cas inverse, aucune homologation n'est accordée.

5.1.9 Titre définitif

La FCI accorde le titre définitif de "Champion International de Course" (C.I.C.).

5.2 Champion International de Beauté et Performance – C.I.B.P.

Pour obtenir ce titre, un chien doit remplir les conditions suivantes :

1. avoir remporté 2 FCI-CACIB ou 1 FCI-CACIB plus 2 FCI-RCACIB dans au moins deux pays différents (de deux OCN différentes) et sous au moins deux juges différents ;
2. avoir pris part à un minimum de 3 manifestations (courses ou coursing) avec octroi du FCI-CACIL et y avoir remporté au moins un FCI-CACIL ou deux FCI-RCACIL;
3. le délai entre le premier et le dernier FCI-CACIB/FCI-RCACIB doit être au minimum d'un an et un jour.

6. Conditions d'inscription en classe travail en expositions internationales à FCI-CACIB

Pour inscrire un chien en classe travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat de la FCI sur lequel sera confirmé - cette confirmation étant faite par l'association canine nationale du pays de résidence légale du propriétaire du chien - que le chien remplit les exigences suivantes :

- 1) prouver qu'une licence de course ou coursing valide a bien été délivrée pour ce lévrier ;
- 2) prouver que le chien a bien pris part à un minimum de 2 courses ou coursings, en classe FCI-CACIL ou CSS, sur une période de plus d'un an et un jour, sans aucune disqualification.

Exceptions : étant donné que les pays suivants, Norvège, Suède, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie, n'organisent pas plus de 2 Courses/Coursing à FCI-CACIL par an et qu'ils sont éloignés de l'Europe centrale, ces pays peuvent inclure les courses/coursings nationaux dans le nombre minimum de participations requis ;

- 3) pour au moins 2 courses ou coursings internationaux en classe FCI-CACIL ou en classe CSS, le chien doit avoir été classé dans la première moitié du classement. Si le nombre de chiens inscrits est impair, il est arrondi vers le haut afin de déterminer la première moitié du classement (ex. : s'il y a 9 chiens, les 5 premiers sont placés dans la première moitié du classement). Le nombre minimum d'inscriptions par race est de 3 chiens.
- 4) en outre, pour le coursing : le lévrier doit avoir obtenu au moins 75% du maximum des points, tel que stipulé au point § 3.10 du présent règlement.

7. Annexes

7.1 Informations relatives au formulaire d'engagement aux championnats

Seule une organisation reconnue par l'OCN peut envoyer les formulaires d'engagement à l'organisateur.

Les informations suivantes doivent être communiquées aux organisateurs de courses et coursings de la FCI :

- 1) Détails de l'épreuve :
Lieu et date de l'épreuve
- 2) Identification du chien :
Nom du chien
Race
Sexe
Date de naissance
Numéro de la licence
Numéro du pedigree / Numéro de la licence
Numéro d'identification (puce / tatouage)
- 3) Wide runner (course)
- 4) Classe
- 5) Identification du propriétaire :
Nom
Adresse
Pays
Numéro de téléphone
E-mail
- 6) Demande de FCI-CACIL

7.2 Modèles des dossards

Les spécificités ci-dessous s'appliquent aux courses :

Nr 1 rouge, chiffre "1" en blanc

Nr 2 bleu, chiffre "2" en blanc

Nr 3 blanc, chiffre "3" en noir

Nr 4 noir, chiffre "4" en blanc

Nr 5 jaune, chiffre "5" en noir

Nr 6 noir/blanc, chiffre "6" en rouge



Des maillots lycra sont également autorisés.

Le dossard rouge ou blanc utilisé en coursing ne peut porter de numéro et ne peut comporter ni texte ni autres signes.

7.3 Muselières

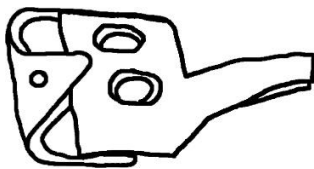
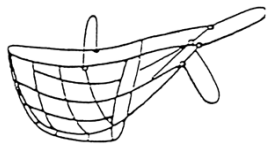
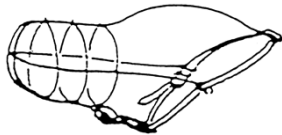
Les muselières doivent être solides et suffisamment stables afin de prévenir toute blessure.

Elles doivent s'adapter au chien et n'être ni trop lâches, ni trop serrées.

Les muselières aux couleurs du drapeau national, fluos, réfléchissantes ou trop vives sont interdites.

La matière peut être du fil d'acier, du fil d'acier revêtu de plastique, du plastique ou autre similaire.

Ci-dessous, quelques exemples de muselières ; des formes similaires sont permises, pour autant qu'elles remplissent les conditions mentionnées ci-dessus.

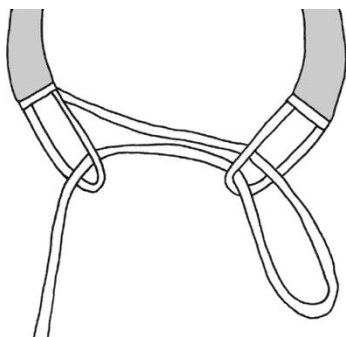


7.4 Matériel de lancement

Pour lancer le lévrier, l'utilisation d'un collier à ouverture automatique est autorisée pour autant que le système d'ouverture soit rapide, qu'aucune partie ne reste sur le chien (par ex., le collier) et que son utilisation ne dérange en rien les autres chiens ou conducteurs.

Plusieurs systèmes de lancement sont acceptés :

- un collier à ouverture automatique muni d'un mécanisme près du collier (similaire à un mousqueton) qui s'ouvre d'une pression/libération directe, ou un collier qui s'ouvre au moyen d'une boucle plus longue et d'une poignée ;
- un collier à ouverture automatique sans mécanisme. Ci-dessous, un exemple où le collier et la laisse sont connectés.



7.5 Devoirs du vétérinaire

7.5.1 Contrôles préliminaires

À l'arrivée des chiens

- examen de la validité des certificats de vaccination, si cela n'a pas été fait par les autorités compétentes ;
- examen obligatoire de tous les chiens inscrits afin de déterminer s'ils sont aptes à prendre le départ. Les lévriers dont l'état général n'est pas satisfaisant ne peuvent concourir.

Le vétérinaire est la seule personne habilitée à décider si un chien peut participer ou non à une course eu égard à son état de santé. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel.

L'examen général porte sur :

- 1) une éventuelle conjonctivite. En cas de forte conjonctivite, la température du chien doit être contrôlée ;
- 2) les chaleurs d'une femelle; si elle est en chaleur, une femelle ne peut pas participer ;
- 3) les pattes, avec une attention toute particulière pour les blessures ;
- 4) les doigts sont manipulés pour déceler d'éventuelles réactions douloureuses ;
- 5) l'allure du lévrier ; en cas de claudication, un examen approfondi est exigé.

7.5.2 Surveillance quotidienne

Le vétérinaire doit être disponible à tout moment de la compétition. Il possédera le matériel nécessaire lui permettant de traiter sur place toute urgence (bandages de premiers soins et de protection, faiblesses cardiaques, circulation sanguine, etc.).

Étant donné que les concurrents sont sous la supervision du vétérinaire en ce qui concerne leur état général, les blessures, les suspicions de dopage, etc., le jury devra écarter de la course tout lévrier considéré inapte à courir par le vétérinaire.

Au départ de chaque manche, il observe les concurrents et prévient immédiatement les officiels de toute blessure éventuelle. Les chiens concernés doivent être exclus de la compétition. Ceci doit être fait pendant la préparation au départ / dans le paddock, afin qu'un chien susceptible d'être blessé puisse faire l'objet d'un examen complet par le vétérinaire. La course doit être interrompue (ou postposée) jusqu'à la décision finale.

Le défraiement et les frais sont pris en charge par les organisateurs. Seuls les coûts de traitement d'un lévrier sont à charge du propriétaire.

7.6 Cahier des charges pour la piste / Classement des pistes selon la FCI

7.6.1 Catégorie A

Pistes agréées pour les courses nationales et internationales et pour les championnats de la FCI.

7.6.2 Catégorie B

Pistes agréées pour les courses nationales et internationales, mais pas pour les championnats de la FCI.

7.6.3 Cahier des charges

7.6.3.1 Généralités

- 1) Le revêtement de la piste doit être parfaitement préparé et ne présenter pour les chiens aucune irrégularité ou autre danger.
- 2) Le revêtement doit être régulier et dense, que ce soit du sable ferme ou du gazon épais, avec les virages recouverts de sable.
- 3) Les distances sont de 345 à 390 mètres et de 475 à 480 mètres, avec la distance réglementaire de la première ligne droite.
- 4) Les boîtes de départ doivent être placées de sorte que les lévriers aient devant eux une ligne droite d'au moins 40 m.
- 5) Le paddock doit être séparé de la piste. Il doit être propre et adapté à la préparation des chiens à la course. Les chiens ne doivent pas voir la piste et l'utilisation d'une cloison, si nécessaire, est permise.
- 6) L'aire d'arrêt, au de-là de la ligne d'arrivée, doit être de 50 m.

7.6.3.2 Cahier des charges pour la catégorie A

Le rayon de courbure des virages (plats ou surélevés) doit être d'au moins 42 m. Sont considérées comme surélevées les courbes qui présentent une élévation d'au moins 8%. La largeur minimale de la piste est de 6 m dans les lignes droites, de 8 m dans les courbes et de 7 m dans les courbes surélevées.

7.6.3.3 Cahier des charges pour la catégorie B

Le rayon de courbure des virages (plats ou surélevés) doit être d'au moins 40 m. Sont considérées comme surélevées les courbes qui présentent une élévation d'au moins 8%.

La largeur minimum de la piste est de 5 m en ligne droite, de 7 m dans les courbes.

7.7 Approbation des juges pour toutes les manifestations nationales et internationales

Tous les juges et membres du jury invités à officier lors d'une manifestation nationale ou internationale organisée par une OCN membre de la FCI ou par un club affilié à une OCN doivent au préalable et avant tout obtenir l'approbation de leur OCN.